

Portrait de la discrimination au Québec

par Marie-Andrée Gravel¹

Selon la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (2015b), la discrimination crée des inégalités entre les individus ou les groupes d'individus, nuisant notamment à l'intégration des immigrants et des minorités visibles dans notre société (Bourhis et coll., 2007). Les motifs discriminatoires sont multiples – le sexe, l'âge, la couleur de la peau ou la langue par exemple – et tracent une frontière entre les différents groupes sociaux par un processus de catégorisation « nous-eux ». Selon Bourhis et Tisserand (2011), la discrimination trouve généralement sa source dans les attitudes négatives reposant sur des généralisations rigides et erronées que sont les préjugés. Les études montrent aussi l'importance des convictions personnelles et des circonstances externes dans la formation des comportements discriminatoires. Bien que le Québec se soit doté il y a 40 ans d'une Charte des droits et libertés de la personne interdisant toute forme de discrimination, promouvant par le fait même une égalité réelle pour tous, le phénomène existe néanmoins au sein de la société québécoise (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2015a).

À partir des données de l'*Enquête sociale générale* (ESG) de 2013 sur l'identité sociale, cette étude vise à dresser un portrait global de la discrimination au Québec. Lorsque cela semblait pertinent, des comparaisons avec la situation dans le reste du Canada ont été faites. Bien que l'ensemble des motifs de discrimination documentés dans l'ESG soit présenté dans cette étude, une attention particulière a été portée à la discrimination ethnoculturelle. Les données qui sont présentées dans cette analyse sont également disponibles sur le [site Web](#) de l'Institut de la statistique du Québec, dans la section portant sur la victimisation de la population.

Note méthodologique

L'ensemble des données présentées dans cet article, ainsi que celles rendues disponibles sur le [site Web](#) de l'ISQ, s'appuie sur les données de l'*Enquête sociale générale* (ESG) de 2013. L'ESG est une enquête transversale annuelle qui a été établie en 1985 par Statistique Canada dans le but de suivre les tendances sociales quant aux modes de vie et au bien-être de la population. En 2013, le cycle 27 de l'ESG porte sur l'identité sociale et recueille entre autres choses de l'information sur les réseaux sociaux, l'intégration sociale et les normes de confiance, thèmes appuyant l'inclusion et la diversité ethnique et culturelle. La population cible se compose de l'ensemble de la population canadienne de 15 ans et plus, à l'exception des habitants des Territoires-du-Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, ainsi que des personnes qui résident à temps plein dans des établissements institutionnels. En 2013, l'échantillon du FMGD compte 27 534 répondants pour l'ensemble du Canada, dont 5 301 pour le Québec. Les estimations calculées sont pondérées afin de tenir compte du plan de sondage de l'ESG de 2013. Les poids d'autoamorçage (de l'anglais *bootstrap*) ont été utilisés aux fins des estimations de précision et des tests statistiques.

Il est à noter que le cycle 27 est marqué par d'importants changements méthodologiques relativement à la base de sondage, à la stratégie de pondération et à la collecte de données. Ces changements ne permettent aucune comparaison avec les données des cycles antérieurs de l'ESG.

L'existence de relations entre les différentes variables sélectionnées a été vérifiée par l'utilisation du test de khi deux. Aussi, les intervalles de confiance à 95 % ont permis de déceler les différences entre les proportions obtenues. Lorsque nécessaires, des tests d'égalité de proportion ont été effectués.

1. L'auteure remercie sa collègue Sylvie Rheault et Jasline Flores de la Direction des statistiques de santé pour leurs commentaires sur la version préliminaire du texte, ainsi que Luc Belleau pour son soutien méthodologique.

La notion de discrimination

Pour l'ESG de 2013, la population canadienne a été interrogée sur ses expériences de discrimination dans les cinq années précédant l'enquête. La discrimination est définie ici comme étant un traitement différent, négatif ou défavorable d'une personne en raison de son sexe, de son appartenance ethnique ou culturelle, de sa race ou de la couleur de sa peau, de son apparence physique (autre que la couleur de sa peau), de sa religion, de son orientation sexuelle, de son âge, d'une incapacité physique ou mentale, de sa langue ou de toute autre raison. La discrimination en raison de l'apparence physique vise plus précisément le poids, la taille, le style, la couleur des cheveux, l'habillement, les bijoux et les tatouages. Dans cet article, à moins que le motif perçu soit précisé, les personnes discriminées sont celles qui ont déclaré avoir vécu au moins une des situations évoquées dans les cinq dernières années.

Il est à noter que les données sur la discrimination se basent sur la perception des victimes face à un traitement injuste. Les estimations obtenues pourraient donc refléter la sensibilité des individus à se sentir discriminés quant à certains motifs discriminatoires.

La discrimination ethnoculturelle

Afin d'établir un portrait de la discrimination raciale au Québec, l'ensemble des motifs discriminatoires liés à des facteurs ethnoculturels disponibles dans l'ESG ont été regroupés. Ainsi, les personnes ayant subi de la discrimination ethnoculturelle sont celles qui ont déclaré avoir été discriminées sur la base d'au moins un des motifs suivants : l'appartenance ethnique ou culturelle, la race ou la couleur de la peau, la religion ou la langue.

La discrimination touche moins fortement la population québécoise

Au Québec, près du quart de la population a déclaré avoir subi de la discrimination dans les cinq dernières années (23%), et ce, sans égard au motif perçu par la victime. Dans le reste du Canada, cette même proportion est significativement plus élevée et correspond environ au tiers de la population hors Québec (33%). Précisément, l'Ontario (34%), les provinces des Prairies (34%) et la Colombie-Britannique (36%) présentent de plus fortes proportions d'individus discriminés que le Québec (données non illustrées).

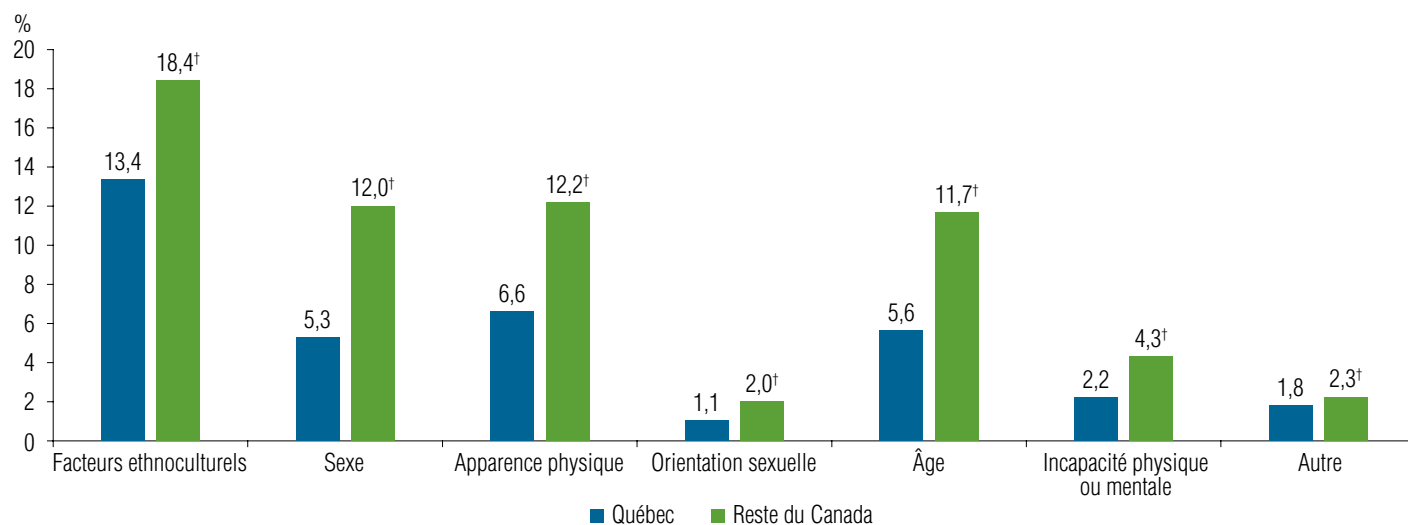
Les facteurs ethnoculturels constituent le motif de discrimination le plus fréquent

Lorsque la discrimination est analysée selon le motif du traitement injuste, le Québec se démarque également du reste du Québec en présentant des proportions de personnes discriminées inférieures. Ainsi, à l'exception de la catégorie « autre », pour chacun des motifs analysés dans cette étude, le Québec présente des proportions significativement plus faibles que celles du reste du Canada (figure 1).

Les motifs les plus souvent perçus par les victimes de discrimination, au Québec comme dans le reste du Canada, sont les facteurs ethnoculturels. Ainsi, environ 13% de la population québécoise de 15 ans et plus a vécu de la discrimination quant à son appartenance ethnique ou culturelle, sa race ou la couleur de sa peau, sa religion ou sa langue. La proportion pour la population hors Québec s'élève pour sa part à 18%.

Figure 1

Proportion de la population ayant subi de la discrimination selon le motif perçu, Québec et reste du Canada, 2013



† Différence significative avec l'estimation du Québec.

* Coefficient de variation entre 15% et 25%; interpréter avec prudence.

Source: Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2013, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Au total, près de 7 % de la population québécoise a subi un traitement injuste quant à l'apparence physique. Dans le reste du Canada, un peu plus d'une personne sur huit a été discriminée pour les mêmes raisons (12 %). La discrimination selon le sexe a touché environ 5 % de la population québécoise, tandis que plus ou moins 6 % ont plutôt perçu l'âge comme motif discriminatoire. Ces mêmes proportions sont significativement plus élevées dans le reste du Canada, s'élevant toutes deux à plus ou moins 12 % des Canadiens hors Québec.

D'autre part, la discrimination basée sur les incapacités physiques et mentales touche un peu plus de 2 % des Québécoises et des Québécois de 15 ans et plus, tandis qu'environ 4 % de la population canadienne hors Québec perçoit le même motif quant au traitement injuste qu'ils avaient subi.

Malgré une proportion plus faible au Québec qu'ailleurs au Canada, la discrimination quant à l'orientation sexuelle touche une plus petite proportion de la population par rapport aux autres motifs discriminatoires. Au Québec, seulement une personne sur 100 affirme avoir été victime de discrimination basée sur son orientation sexuelle. Dans le reste du Canada, cette même proportion n'est que d'environ 2 %.

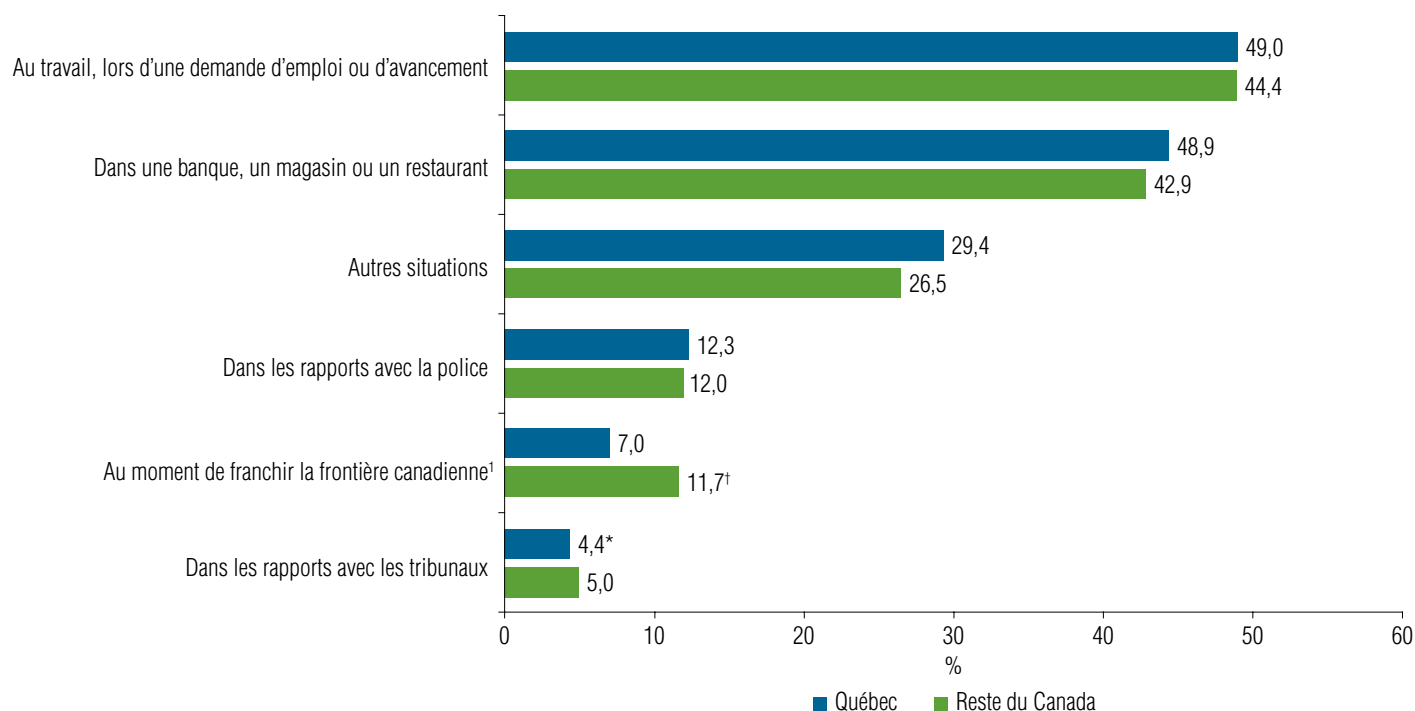
La discrimination dans un contexte de travail ou celle subie dans les services sont les situations les plus fréquemment citées

Lorsque l'ensemble des motifs de discrimination est pris en considération, les contextes les plus fréquemment cités par la population québécoise discriminée comprennent l'environnement de travail (49 %), soit au travail ou lors d'une demande d'emploi ou d'avancement, et les services (44 %), dans les magasins, les restaurants et les banques (figure 2). On remarque les mêmes proportions dans le reste du Canada. Ainsi, un peu moins de la moitié de la population discriminée a subi un traitement injuste au travail et approximativement 43 % dans les services.

Suivent, au Québec et dans le reste du Canada, la discrimination dans les rapports avec les services policiers (12 %) et celle subie au moment de franchir la frontière canadienne² (7 %). Cette dernière proportion est significativement plus élevée dans le reste du Canada qu'au Québec. En dernier lieu, moins d'une personne discriminée sur 20 perçoit un traitement injuste dans ses rapports avec les tribunaux, au Québec comme dans le reste du Canada.

Figure 2

Proportion de la population discriminée selon le type de situation, Québec et reste du Canada, 2013



† Différence significative avec l'estimation du Québec.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

1. Parmi la population discriminée ayant franchi la frontière dans les cinq dernières années.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2013, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

2. Parmi la population discriminée ayant franchi la frontière canadienne dans les cinq dernières années.

Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à subir de la discrimination selon le sexe

Comme il a été mentionné précédemment, l'incidence de la discrimination selon le sexe est significativement plus faible au Québec que dans le reste du Canada (5 % c. 12 %). Sans grande surprise, les femmes sont davantage touchées par la discrimination. En effet, près d'une Québécoise sur dix a subi de la discrimination basée sur le seul fait qu'elle soit une femme (9 %) (données non illustrées). La proportion masculine est pour sa part d'environ 2 %. Ailleurs au Canada, près de 18 % des femmes ont été victimes d'un traitement injuste, une proportion significativement supérieure à celle du Québec. Les hommes résidant hors de la province sont aussi plus nombreux, en proportion, à avoir subi de la discrimination quant au sexe (6 % c. 2 %). En raison de la qualité des données à l'échelle québécoise, il nous est impossible d'affirmer que les situations liées à cette forme de discrimination sont plus fréquentes au travail ou dans les services (données non illustrées). Par contre, dans le reste du Canada, la discrimination selon le sexe dans un contexte de travail s'élève à 59 % et à 49 % dans un magasin, une banque ou un restaurant.

Les jeunes de moins de 25 ans sont plus sensibles à la discrimination en raison de l'âge

Au Québec, environ 6 % de la population a subi un traitement injuste basé sur l'âge. Les données exposent un phénomène plus marqué chez les jeunes de moins de 25 ans que chez la population âgée de 45 à 64 ans (9 % c. 5 %), et de 65 ans et plus (9 % c. 4 %) (tableau 1). Il importe de mentionner que la discrimination des groupes âgés de 25 et 44 ans, de 45 à 64 ans, et de 65 ans et plus, ne diffère pas significativement entre elles.

Comme il a été mentionné précédemment, de manière générale, la population canadienne hors Québec est davantage touchée par la discrimination en raison de l'âge en comparaison à la population québécoise (12 % c. 6 %) (figure 1). Cette incidence plus marquée de la discrimination dans le reste du Canada est aussi perçue dans chacun des groupes d'âge. D'autre part, on remarque une tendance similaire à celle dégagée au Québec quant au groupe le plus touché, soit les jeunes de 15 à 24 ans (21 %). Par contre, tandis qu'au Québec, les jeunes se différencient seulement des deux groupes les plus âgés, la proportion relative aux jeunes résidant hors de la province est plus forte que pour tous les autres groupes d'âge. Bien qu'étonnant compte tenu de l'attention grandissante portée sur l'âgisme, la population de 65 ans et plus, au Québec comme dans le reste du Canada, apparaît moins sensible à la discrimination.

Les estimations obtenues montrent que la discrimination en raison de l'âge est plus fréquente dans les milieux de travail. En effet, près de 62 % des victimes de ce type de discrimination ont affirmé que la situation a pris place dans un milieu de travail ou lors d'une demande d'emploi ou d'avancement (données non illustrées). Dans le reste du Canada, cette même proportion est semblable et s'élève à environ 59 % de la population discriminée selon l'âge. On note que le phénomène est également bien présent dans les services. Effectivement, environ une victime sur deux affirme que la discrimination selon l'âge a eu lieu dans un magasin, une banque ou un restaurant, soit environ 49 % au Québec comme dans le reste du Canada. Au Québec, une plus faible part de la population discriminée en raison de l'âge affirme avoir été traitée injustement dans leurs rapports avec les tribunaux (7 %) et au moment de franchir la frontière canadienne³ (8 %) (données non illustrées).

Tableau 1

Proportion de la population ayant subi de la discrimination en raison de l'âge, selon le groupe d'âge, 2013

| | Québec | | Reste du Canada | |
|---------------------|-----------------------------------|--------------------|--------------------------------------|----------------------|
| | % | IC 95 % | % | IC 95 % |
| Total | 5,6 | [4,9 ; 6,4] | 11,7[†] | [11,1 ; 12,3] |
| Groupe d'âge | $\rho = 0,0073$ | | $\rho \leq 0,0001$ | |
| 15 à 24 ans | 8,7* | [6,1 ; 12,2] | 21,3 [†] | [19,0 ; 23,9] |
| 25 à 44 ans | 5,8 | [4,6 ; 7,3] | 9,7 [†] | [8,6 ; 10,8] |
| 45 à 64 ans | 5,1 | [4,1 ; 6,3] | 10,9 [†] | [10,0 ; 11,7] |
| 65 ans et plus | 4,0* | [3,0 ; 5,5] | 8,4 [†] | [7,5 ; 9,4] |

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

† Différence significative avec l'estimation du Québec.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2013, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté de l'Institut de la statistique du Québec.

3. Parmi la population discriminée ayant franchi la frontière canadienne dans les cinq dernières années.

Les caractéristiques sociodémographiques des individus sont liées à la discrimination

Comme pour chacun des types de discrimination, une plus forte proportion de la population hors Québec a affirmé avoir subi un traitement inéquitable en raison de facteurs ethnoculturels tels

que l'appartenance ethnique ou culturelle, la race ou la couleur de la peau, la religion et la langue (18 % c. 13 %) (figure 1). Or, les résultats d'analyse exposent également l'association significative entre cette forme de discrimination et les origines ethniques et culturelles, le lieu de naissance, l'année d'arrivée au Canada, la langue, la religion et le statut de minorité visible (tableau 2).

Tableau 2

Proportion de la population discriminée en raison de facteurs ethnoculturels selon certaines caractéristiques, 2013

| | Québec | | Reste du Canada | |
|---|-------------|----------------------|-------------------------|----------------------|
| | % | IC 95 % | % | IC 95 % |
| Total | 13,4 | [12,4 ; 14,5] | 18,4[†] | [17,7 ; 19,2] |
| Origines ethniques et culturelles | | $\rho \leq 0,0001$ | | $\rho \leq 0,0001$ |
| Canadien seulement | 6,4 | [4,9 ; 8,3] | 7,8 | [5,9 ; 10,3] |
| Origines des îles britanniques seulement ¹ | 15,3* | [10,6 ; 21,7] | 9,6 [†] | [8,5 ; 10,9] |
| Français seulement | 8,7 | [6,9 ; 10,9] | 10,3* | [7,3 ; 14,4] |
| Autre Européen seulement ² | 27,5 | [22,5 ; 33,1] | 13,0 [†] | [11,6 ; 14,5] |
| Canadien et autre | 11,7 | [9,1 ; 14,9] | 15,8 | [14,1 ; 17,6] |
| Îles brit. & autre/Français & autre/ Brit. & Français & autre | 19,6 | [15,4 ; 24,7] | 18,5 | [16,7 ; 20,4] |
| Autre | 25,2 | [21,7 ; 29,2] | 38,0 [†] | [35,7 ; 40,3] |
| Lieu de naissance | | $\rho \leq 0,0001$ | | $\rho \leq 0,0001$ |
| Né au Canada | 10,4 | [9,3 ; 11,6] | 15,0 [†] | [14,2 ; 15,9] |
| Né à l'extérieur du Canada | 30,3 | [27,2 ; 33,6] | 27,3 | [25,7 ; 28,9] |
| Lieu de naissance (autre que le Canada) | | $\rho = 0,0251$ | | $\rho \leq 0,0001$ |
| Les Amériques | 33,2 | [26,8 ; 40,2] | 34,0 | [29,9 ; 38,4] |
| Europe | 22,9 | [17,4 ; 29,4] | 13,1 [†] | [11,3 ; 15,1] |
| Afrique | 36,0 | [29,4 ; 43,3] | 36,0 | [28,7 ; 44,2] |
| Asie | 35,5 | [27,2 ; 44,8] | 34,7 | [32,1 ; 37,5] |
| Océanie | ... | | 23,8** | [14,1 ; 37,2] |
| Année d'arrivée au Canada | | $\rho = 0,0002$ | | $\rho \leq 0,0001$ |
| Avant 1960 | F | | 8,4* | [6,0 ; 11,7] |
| De 1960 à 1979 | 17,3* | [11,5 ; 25,2] | 19,0 | [16,1 ; 22,2] |
| De 1980 à 1999 | 27,5 | [22,2 ; 33,5] | 32,2 | [29,4 ; 35,2] |
| De 2000 à 2013 | 38,7 | [33,3 ; 44,3] | 34,2 | [31,2 ; 37,3] |
| Minorité visible | | $\rho \leq 0,0001$ | | $\rho \leq 0,0001$ |
| Oui | 35,5 | [30,7 ; 40,6] | 39,6 | [37,3 ; 41,9] |
| Non | 11,2 | [10,1 ; 12,3] | 13,2 [†] | [12,5 ; 14,0] |
| Religion | | $\rho \leq 0,0001$ | | $\rho \leq 0,0001$ |
| Chrétienne | 11,1 | [10,0 ; 12,2] | 16,7 [†] | [15,9 ; 17,7] |
| Juive | 51,4* | [32,5 ; 70,0] | 23,6** | [15,9 ; 33,7] |
| Islamique (musulmane) | 39,3 | [31,2 ; 48,1] | 34,9 | [29,1 ; 41,3] |
| Autre ³ | 34,3** | [18,7 ; 54,2] | 35,0 | [29,9 ; 40,5] |
| Langue parlée à la maison | | $\rho \leq 0,0001$ | | $\rho \leq 0,0001$ |
| Anglais seulement | 39,9 | [33,7 ; 46,5] | 15,7 [†] | [15,0 ; 16,6] |
| Français seulement | 9,2 | [8,2 ; 10,3] | 16,1** | [11,7 ; 21,6] |
| Autres langues | 26,7 | [21,3 ; 32,9] | 32,2 | [29,3 ; 35,2] |
| Langues multiples | 25,3 | [20,1 ; 31,2] | 32,3 | [28,6 ; 36,3] |

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation entre 25 % et 33 % , estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

† Différence significative avec l'estimation du Québec.

... N'ayant pas lieu de figurer.

F Donnée peu fiable, ne peut être diffusée.

1. Cette catégorie inclut les Anglais, les Écossais, les Irlandais, les Gallois et les Anglais nord-irlandais.

2. Cette catégorie inclut les Allemands, les Grecs, les Hollandais, les Italiens, les Polonais, les Portugais, etc.

3. Cette catégorie inclut notamment les bouddhistes et les hindous.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2013, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté de l'Institut de la statistique du Québec.

La discrimination des populations originaires des îles britanniques ou de pays européens autres que la France est plus marquée au Québec qu'ailleurs au Canada

D'abord au Québec, la population d'origine européenne⁴ (28 %) et celle dont les origines se situent à l'extérieur de l'Europe et du Canada⁵ (25 %) sont plus fortement discriminées que les populations d'origine canadienne, française ou britannique. Toujours au Québec, les populations d'origine canadienne (6 %) ou française (9 %) sont moins vulnérables à la discrimination ethnoculturelle que la population d'origine britannique (15 %). Cette tendance expose bien l'importance du groupe culturel dominant dans le paysage québécois, soit les Canadiens d'origine française. Dans le reste du Canada, les populations ayant des origines autres que canadiennes ou européennes sont les plus discriminées en comparaison aux autres groupes. Effectivement, ce sont près de quatre personnes issues de ce groupe sur dix qui déclarent avoir subi de la discrimination en raison de facteurs ethnoculturels (38 %). Cette même proportion est par ailleurs de 25 % au Québec, l'écart entre les deux étant significatif. On note également une différence significative entre la proportion québécoise d'individus discriminés parmi les groupes originaires des îles britanniques et celle du reste du Canada (15 % c. 10 %).

La discrimination de la population née au Canada est plus faible

Sans grande surprise, les individus nés au Canada sont proportionnellement moins nombreux que ceux nés à l'étranger à avoir subi un traitement injuste en raison de facteurs ethniques et culturels (10 % c. 30 %). Les estimations obtenues pour le reste du Canada exposent la même tendance (15 % c. 27 %). Bien qu'au Québec, le lieu de naissance à l'extérieur du Canada soit significativement lié à la proportion de personnes discriminées, il nous est cependant impossible d'identifier clairement le groupe le plus vulnérable. La seule différence de proportions décelable est celle entre les individus nés en Europe (23 %) et ceux nés en Afrique (36 %), la discrimination étant significativement supérieure chez les Africains. Dans le reste du Canada, outre les groupes issus de l'Océanie (24 %), la population née en Europe (13 %) est plus faiblement touchée par le phénomène de la discrimination que les populations natives des Amériques (34 %), de l'Afrique (36 %) et de l'Asie (35 %). Enfin, une plus forte proportion de la population européenne résidant au Québec a déclaré avoir subi de la discrimination en raison de facteurs ethnoculturels, en comparaison au même groupe dans le reste du Canada (23 % c. 13 %).

Une plus forte proportion de nouveaux arrivants se disent discriminés

Au Québec, l'incidence de la discrimination en raison de facteurs ethniques ou culturels semble suivre une tendance selon la longueur de la période vécue au pays. Ainsi, plus cette période est longue, plus la proportion d'individus discriminés est faible. Conséquemment, près de quatre nouveaux arrivants sur dix, soit la population arrivée au Canada après l'an 2000, ont affirmé avoir subi de la discrimination en raison de facteurs ethniques ou culturels. Cette proportion est significativement plus élevée que celle de la population arrivée au pays entre 1980 et 1999 (28 %) et entre 1960 et 1979 (17 %). La qualité de l'estimation relative à la population arrivée au Canada avant 1960 empêche la diffusion. Par contre, dans le reste du Canada, cette même population a semblé moins touchée que les autres groupes par la discrimination (8 %). On note également que pour la population hors Québec, les deux groupes de populations arrivés après 1980 exposent des proportions similaires (32 % ; 34 %).

Les minorités visibles sont plus susceptibles d'être discriminées

Les estimations obtenues exposent la tendance lourde voulant que les minorités visibles forment un groupe vulnérable à la discrimination ethnique ou culturelle (Bourhis et coll., 2007). Au Québec, plus d'un individu ayant un statut de minorité visible sur trois a déclaré avoir été traité injustement en raison de facteurs ethnoculturels (36 %). La proportion pour le reste du Canada n'est pas significativement différente de celle du Québec et s'élève à environ 40 %.

La communauté juive est davantage touchée par la discrimination au Québec que dans le reste du Canada

Les données montrent qu'au Québec, un peu plus d'un individu pratiquant le christianisme sur dix a subi un traitement injuste, une proportion plus faible que celle du reste du Canada (11 % c. 17 %). Au Québec, les groupes pratiquant toute autre religion que le christianisme sont proportionnellement plus nombreux à avoir été discriminés. Ainsi, près d'un individu pratiquant le judaïsme sur deux a indiqué avoir été victime de discrimination en raison de facteurs ethnoculturels (51 %). Chez les musulmans, le phénomène atteint près de quatre personnes sur dix. La proportion pour l'ensemble des autres religions réunies⁶ s'élève à un peu plus de 34 %. Il importe également de noter que la discrimination ethnoculturelle touche une plus forte proportion de la communauté juive au Québec que dans le reste du Canada (51 % c. 24 %).

4. Les populations européennes autres que celles originaires des îles britanniques et de la France incluent entre autres les Allemands, les Grecs, les Hollandais, les Italiens, les Polonais, les Portugais et les Belges.

5. Les populations ayant des origines autres que canadiennes ou européennes incluent entre autres les Autochtones (première nation, Métis ou Inuit), les Chinois, les Asiatiques du Sud, les Juifs, les Philippins, etc.

6. Cette catégorie inclut entre autres l'hindouisme, le bouddhisme et la spiritualité traditionnelle autochtone.

La population anglophone touchée plus fortement par la discrimination au Québec

Miroir du portrait linguistique du Québec, soit la présence d'un groupe culturel dominant différent de celui du reste du Canada, les populations touchées par la discrimination ethnoculturelle se distinguent significativement de celles du reste du Canada. En effet, au Québec, compte tenu de l'importance des francophones dans le paysage culturel, ces derniers sont moins sensibles à la discrimination relativement aux autres groupes linguistiques. Ainsi, tandis que moins d'un francophone sur dix a été traité injustement en raison de facteurs ethnoculturels, la proportion est d'environ 40 % chez les anglophones, un peu moins de 27 % chez les allophones et approximativement 25 % parmi les populations parlant plus d'une langue à la maison. Il importe de noter que la discrimination des anglophones est supérieure à celle des allophones et des multilingues.

Aussi, bien que les francophones des autres provinces soient proportionnellement plus nombreux à avoir subi de la discrimination que ceux du Québec (16 % c. 9 %), le phénomène touche de façon similaire les francophones (16 %) et les anglophones (16 %) du reste du Canada. D'autre part, le tiers des populations allophones et multilingues hors Québec a été victime de discrimination, des proportions similaires à celles du Québec.

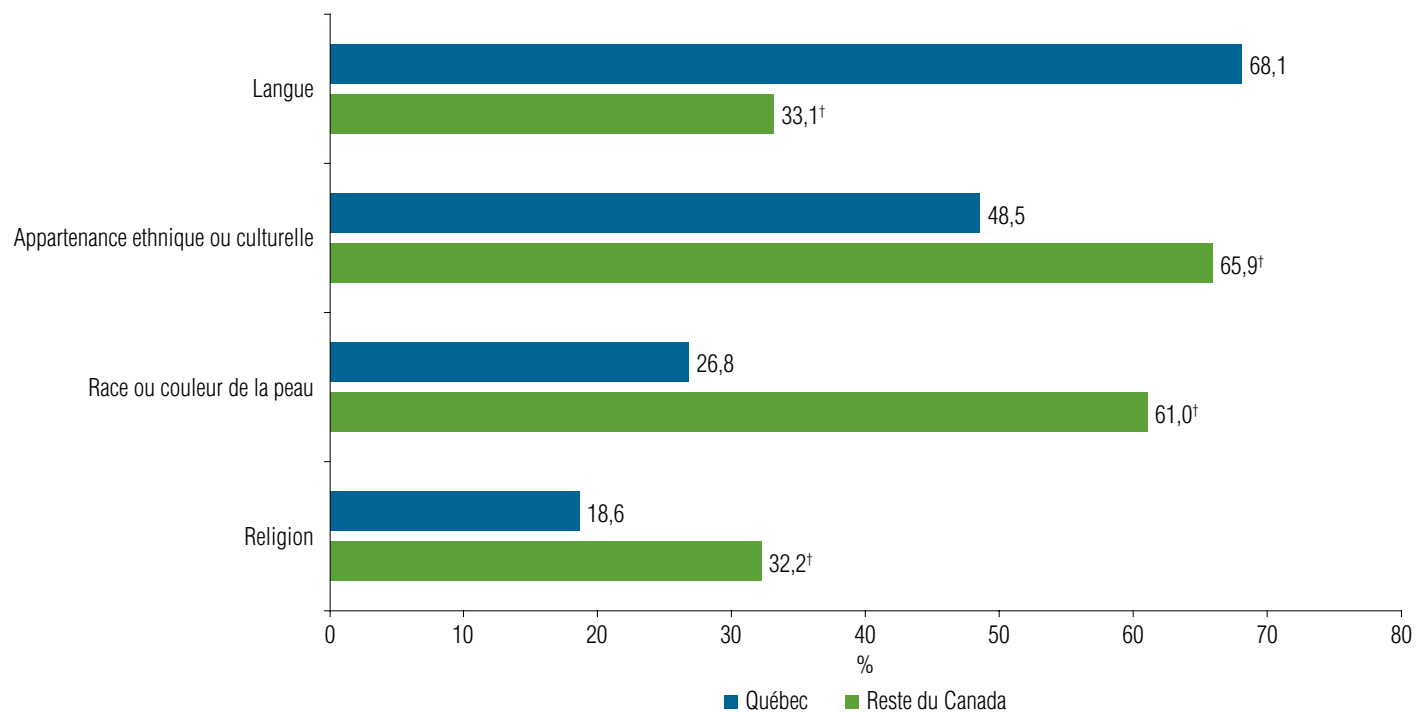
La langue est le motif de discrimination ethnoculturelle le plus souvent cité par la population québécoise

Les résultats qui suivent exposent les motifs perçus par la population discriminée parmi les quatre motifs préalablement regroupés, soit l'appartenance ethnique ou culturelle, la race ou la couleur de la peau, la religion ou la langue. Au Québec, la langue est le motif perçu par la plus forte proportion de victimes (68 %), alors que la religion est le motif discriminatoire le moins courant (19 %) (figure 3). Dans le reste du Canada, l'appartenance ethnique ou culturelle (66 %), ainsi que la race ou la couleur de la peau (61 %) ont été perçues plus fréquemment comme étant les motifs de la discrimination subie.

Pour chacun des motifs relatifs à la discrimination ethnoculturelle, le Québec se distingue significativement du reste du Canada. Tandis que les victimes de discrimination hors Québec ont perçu plus fréquemment l'appartenance ethnique ou culturelle (66 % c. 49 %), la race ou la couleur de la peau (61 % c. 27 %) et la religion (32 % c. 19 %) comme étant le motif du traitement injuste, les Québécoises et les Québécois ont pour leur part cité dans une plus forte proportion la langue comme motif discriminatoire (68 % c. 33 %).

Figure 3

Proportion de la population discriminée en raison de facteurs ethnoculturels selon le motif perçu, Québec et reste du Canada, 2013



† Différence significative avec l'estimation du Québec au seuil de 5 %.

Note : Les motifs perçus de discrimination ne sont pas mutuellement exclusifs, la somme pourrait donc ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2013, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

La discrimination ethnoculturelle est surtout présente dans les services et les milieux de travail

Les estimations obtenues montrent qu'environ un individu discriminé sur deux a déclaré avoir subi un traitement injuste en raison de facteurs ethnoculturels dans les services (52 %) et dans un environnement de travail (48 %) (données non illustrées). Les proportions quant au reste du Canada sont similaires, soit près de 50 %. La seule différence significative décelée entre les proportions québécoises et les proportions canadiennes hors Québec est celle relative à la discrimination à la frontière. Ainsi, tandis qu'un peu moins de 9 % des victimes québécoises de discrimination ethnoculturelle affirment avoir reçu un traitement injuste au moment de franchir la frontière canadienne, dans le reste du Canada, cette même proportion est d'environ 15 %.

Conclusion

Soulignons en terminant que les données tirées de l'ESG illustrent des perceptions et sont donc influencées par la sensibilité des répondants à se sentir discriminée. Aussi, malgré des différences significatives entre les estimations, il nous est impossible d'affirmer si ces dernières tiennent à une plus grande tolérance ou à la composition des populations étudiées.

Les données tirées de l'ESG de 2013 montrent que la discrimination serait plus faible au Québec que dans le reste du Canada, et ce, peu importe le motif. Les facteurs ethnoculturels constituent le motif discriminatoire le plus fréquemment cité et la discrimination, tous motifs confondus, est particulièrement présente dans les services et dans les milieux de travail. Les estimations obtenues confirment également que la discrimination selon le sexe touche davantage les femmes que les hommes. En ce qui concerne la discrimination en raison de l'âge, les jeunes de moins de 25 ans se sont avérés le groupe le plus vulnérable, tandis qu'étonnamment, la population de 65 ans et plus semble moins touchée par le phénomène. Par ailleurs, la discrimination selon le sexe et selon l'âge est particulièrement présente dans les milieux de travail.

Au Québec, la discrimination en raison de facteurs ethnoculturels expose la singularité du portrait de la population. Par conséquent, les anglophones et la communauté juive sont notamment plus touchés par la discrimination. Cette situation diffère de celle constatée pour la population canadienne hors Québec.

Références

- BOURHIS, Richard Y., et coll. (2007). « Discrimination et linguicismisme au Québec : Enquête sur la diversité ethnique au Canada », *Études ethniques au Canada*, vol. 39, n° 1, p. 31-49.
- BOURHIS, Richard Y., et Pascal TISSERAND (2011). *Discrimination et gestion de l'égalité et de la diversité*, France, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministère de l'Éducation nationale, Université de Lorraine.
- COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE (2015a). *Charte des droits et libertés de la personne*, Québec, Éditeur officiel du Québec.
- Id. (2015b). *Motifs interdits de discrimination et de harcèlement | CDPDJ*.

DANS LA MÊME COLLECTION

Vient de paraître

| | | |
|-------|--|---------------|
| n° 43 | Portrait des proches aidants et les conséquences de leurs responsabilités d'aidant | Novembre 2015 |
| n° 42 | Taux d'emploi des étudiants du Québec : encore parmi les plus élevés au Canada | Octobre 2015 |
| n° 41 | Les mariages au Québec en 2014 | Juillet 2015 |

À paraître

| | | |
|-------|---|---------------|
| n° 45 | L'espérance de vie des générations | Décembre 2015 |
| n° 46 | La population des régions administratives, des MRC et des municipalités du Québec en 2015 | Février 2016 |

AUTRES PUBLICATIONS DE LA DIRECTION DES STATISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Vient de paraître

[Données sociodémographiques en bref, vol. 20 n° 1](#) Octobre 2015

- Les transferts interfamiliaux au Québec : héritages et transferts volontaires
- Lien entre le revenu individuel et le faible revenu de la famille
- Que font les ménages en manque d'argent ?
- Les estimations d'analyse des perspectives démographiques du Québec, 2011-2061
- Les estimations du revenu de l'*Enquête nationale auprès des ménages* : quelques résultats d'un exercice de validation – Mise à jour

[Comparaison des estimations de revenu de l'Enquête nationale auprès des ménages avec les données fiscales québécoises. Rapport méthodologique](#) Août 2015

À paraître

| | |
|---|---------------|
| Le bilan démographique du Québec : Édition 2015 | Décembre 2015 |
| Données sociodémographiques en bref, vol. 20 n° 2 | Février 2016 |
| Données sociodémographiques en bref, vol. 20 n° 3 | Juin 2016 |

Ce bulletin est réalisé par : Marie-Andrée Gravel, analyste
Direction des statistiques sociodémographiques

Direction des statistiques sociodémographiques : Paul Berthiaume, directeur

Ont collaboré à la réalisation : Gabrielle Tardif, mise en page
Esther Frève, révision linguistique
Direction des communications

Pour plus de renseignements : Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4
Téléphone : 418 691-2406
Télécopieur : 418 643-4129

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
4^e trimestre 2015
ISSN 1920-9444 (en ligne)

© Gouvernement du Québec,
Institut de la statistique du Québec, 2010

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm